



Ville de Thiers

- N°31 -

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 22/12/2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 063-216304303-20251216-251216\_31-DE

DÉPARTEMENT  
DU  
Puy-de-Dôme

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **27**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers absents : **3**

**OBJET :**  
**Ouverture anticipées des dépenses d'investissement 2026 – Budget annexe ANRU**

**SÉANCE DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 10 décembre 2025 s'est réuni en salle du conseil à la Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER Maire,  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLOU-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Isabelle FUREGON ;  
Monique MORENO à Martine MUÑOZ ;  
Eric BOUCOURT à Yoann BENTEJAC ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;  
Betul SIMSEK ;  
Sylvain HERMAN ;

Secrétaire de séance :

Pierre CONTIE

**OUVERTURE ANTICIPÉES DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2026 – BUDGET ANNEXE ANRU**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1612-1 ;
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **Considérant** qu'il est proposé d'autoriser le Maire, en attendant le vote du budget primitif 2026 avant le 24 février 2026, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025 (opérations réelles, sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette ») ;
- **Considérant** que pour le budget annexe ANRU, les crédits ouverts en dépenses d'investissement étant de 3 412 931,70 euros, il est proposé la répartition suivante :

| Chapitre                              | Nature   | Montant en Euros             |
|---------------------------------------|--|------------------------------|
| Chapitre 23 – Immobilisation en cours | 2313 – Constructions<br>2315 – Installations, matériel et outillage techniques | 362 145,00 €<br>491 080,00 € |
| <i>Sous total chapitre 23</i>         |  | <b>853 225,00 €</b>          |
| <b>Total Général</b>                  |  | <b>853 225,00 €</b>          |

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 21 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX, Philippe BARRAU) ET 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Sérap ALP, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Farida LAID):**

- **Autorise** le Maire, en attendant le vote du budget primitif 2026, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025 (opérations réelles, sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette ») telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,


  
 Pierre CONTIE

Le Maire,


  

  
 Stéphane RODIER